



MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
ET DES OUTRE-MER

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Synthèse

GUIDE DE TECHNIQUES OPÉRATIONNELLES



Engagement en milieu vicié

Février 2024
2^e édition



DIRECTION GÉNÉRALE
DE LA SÉCURITÉ CIVILE
ET DE LA GESTION DES CRISES

2. Les rôles et missions des intervenants



*Le contact permanent doit rester entre les deux membres du binôme.
© Julien Rousset*

2.1. Le binôme d'exploration

Les personnels engagés doivent travailler en binôme indissociable. Ce binôme est composé d'un chef et d'un équipier.

Le travail en binôme est réalisé avec un contact permanent (physique, visuel ou verbal) entre les deux intervenants.



Un sapeur-pompier ne doit jamais s'engager seul. Le binôme constitue la seule et unique unité de travail valide.

Avant leur engagement, le binôme :

- vérifie l'état du matériel (ARI, éclairage, etc.);
- procède aux vérifications individuelles grâce au contrôle croisé ;
- se fait enregistrer auprès du contrôleur et donne les clés des balises de sécurité ;
- établit avec le contrôleur un code de communication en adéquation avec les moyens de communication employés (radios, sonore, filaire) et prend connaissance des itinéraires de secours mis en place.

Après ouverture de leurs bouteilles, le binôme d'exploration doit capeler à l'air frais, et contrôler la pression au manomètre. Une fois capelés, les membres du binôme portent une attention particulière à leur consommation d'air.

Pendant leur progression, les porteurs d'ARI surveillent régulièrement leur autonomie qui doit permettre :

- la réalisation des trajets aller et retour ;
- l'exécution de la mission du binôme.

Si pour une raison indéterminée, un des sapeurs-pompiers n'est plus en mesure d'accomplir la mission, le binôme entier doit impérativement se replier.

En cas d'évolution défavorable de la situation, le repli de tous les binômes est ordonné par la transmission du code général d'évacuation préétabli¹⁰.



À ce signal, l'ensemble du personnel se désengage et se rassemble au point de regroupement prédéfini.

2.2. Le contrôleur

Désigné si possible dès lors qu'il y a engagement d'un binôme, ce rôle peut être tenu par un chef d'agrès ou toute autre sapeur-pompier désigné par le COS, dans l'attente de la montée en puissance du dispositif.

Le contrôleur assure l'enregistrement des binômes. Il régule un point de pénétration (frontière entre la zone d'exclusion et la zone contrôlée) et y assure la sécurité des équipes engagées.

Il doit :

- s'assurer du port correct des EPI et matériels d'exploration et de sécurité ;
- établir / vérifier le code de communication avec les binômes (donne un indicatif radio à chaque binôme) ;
- connaître la zone d'engagement des binômes (niveau, main droite/main gauche) ;
- rappeler le code général d'évacuation ;
- effectuer les enregistrements et regrouper les plaques de contrôle ;
- gérer / superviser au maximum l'engagement de 10 porteurs, soit 4 binômes et le binôme de sécurité ;
- assurer la gestion des ressources et des reconnaissances (missions, heure d'entrée, heure de sortie prévisible) au point de pénétration ;
- garder toujours à proximité immédiate un binôme de sécurité (équipé) ;
- rester à l'écoute permanente des binômes engagés ;
- rester constamment en relation avec le COS et le tenir informé du déroulement de l'opération ;
- prendre les mesures d'urgence en cas de besoin (signal par corne de brume, sifflet..) et rendre compte à son supérieur hiérarchique.



Le contrôleur est chargé d'un seul point de pénétration.

¹⁰ Voir également le GTO « Sauvegarde opérationnelle »

2.3. Le binôme de sécurité

Un binôme de sécurité est mis en place par le COS dès que possible lors d'un engagement d'une équipe en zone d'exclusion. Il est placé, sous la **seule autorité du contrôleur** au niveau du point de pénétration en zone contrôlée.

Un sauvetage peut justifier l'envoi immédiat d'un binôme sans mise en œuvre d'un contrôleur ARI ou d'un binôme de sécurité.



Toutefois, l'information au chef d'agrès et l'enregistrement sont primordiaux. Une remontée d'information doit être faite immédiatement au CODIS afin d'anticiper la venue de moyens en renfort.

Son rôle principal est d'assister et de porter secours au(x) binôme(s) engagé(s).

Le binôme de sécurité peut être amené à rencontrer des situations particulières (sauvetages, extractions, secours, etc.).

De fait, le COS doit choisir les personnels qui le constituent et leur rappeler le rôle prépondérant de cette fonction.

2.3.1. Les missions en phase « ATTENTE » du binôme de sécurité

Durant cette phase, les deux personnels du binôme de sécurité doivent :

- se tenir au niveau du point de pénétration à la disposition du contrôleur ou du chef d'agrès ;
- contrôler l'ouvrant d'engagement ;
- assurer un contact avec les binômes engagés (visuel, veille radio...) ;
- assurer la pérennité de l'itinéraire de repli des binômes engagés ;
- veiller les alarmes sonores dans la zone d'exclusion ;
- faire remonter les informations au contrôleur.

Pour anticiper une éventuelle assistance au binôme engagé, le binôme de sécurité peut constituer un parc matériel en fonction des outils disponibles :

- assistance respiratoire : sac d'assistance en air respirable, ARI ;
- caméra thermique ;
- outils de forçage ;
- moyen d'évacuation (sangle, barquette ou portoir souple)...



Le Matériel Incendie

Disqueuse thermique - Tronçonneuse - Halligan Tool - Echelle télescopique
Tuyaux et lance incendie - Ligne Guide - Caméra thermique

© Matthieu Robert

2.3.2. Les missions en phase « ACTION » du binôme de sécurité

Le binôme de sécurité est engagé sur ordre du chef d'agrès ou du contrôleur, dès que des difficultés sont rencontrées par l'un des binômes engagés (compte-rendu radio, signal sonore de difficulté, déclenchement du signal sonore de la balise de détresse...).

Les missions du binôme sécurité doivent être limitées à des missions de sécurité et de sauvetage.

La mission « d'aide à l'établissement des tuyaux et de contrôle de l'ouvrant » doit être attribuée à un autre binôme afin de préserver la capacité opérationnelle totale du binôme de sécurité.

Par ailleurs, les binômes de sécurité doivent assister à tous les briefings du chef d'agrès afin de disposer du même niveau d'information sur les risques et sur le déroulement de l'intervention, ainsi que sur la localisation des binômes engagés.



L'engagement d'un binôme de sécurité implique la désignation d'un nouveau binôme de sécurité en remplacement, au plus tôt.

3. Les différentes techniques d'engagement

Selon la configuration des lieux, les risques présents, les conditions de visibilité, le nombre de binômes disponibles, les intervenants peuvent employer différentes techniques d'engagement. Le chef d'agrès ou le COS organise leurs mises en œuvre.

Le binôme adapte sa technique à la situation rencontrée¹⁹ tout au long de son engagement, et notamment en cas de sauvetage qui pourrait survenir au cours de l'une des techniques développées ci-après.

Les techniques d'engagement sont les suivantes :

- l'engagement à vue ;
- l'engagement sur ligne de vie (progression) ;
- l'engagement sur ligne de vie « méthode latérale » ;
- l'engagement sur ligne de vie « méthode circulaire ».

Ces techniques sont mises en œuvre indépendamment ou combinées entre elles selon la situation ou l'environnement opérationnel.

3.1. Les engagements à vue

L'engagement à vue est employé pour des missions éloignées du feu ou post-incendie (désenfumage de cage d'escalier ou de locaux mitoyens), en zone contrôlée ou d'exclusion.

Les conditions de mise en œuvre sont :

- une visibilité bonne et suffisante pour distinguer l'environnement ;
- un déplacement sûr et sans encombre au sein des espaces ;
- une capacité de résistance et d'endurance physique du binôme qui n'est pas altérée.

Selon les caractéristiques de l'environnement, du matériel spécifique pourra être emmené (détecteur multi-gaz...).

¹⁹ Le choix d'engager un binôme en reconnaissance avec moyen en eau ou sans doit reposer sur une analyse du feu couplé à une analyse bâtiminaire permettant de prendre en compte les risques de phénomènes thermiques.

Deux configurations sont envisageables, à savoir :

- l'air est respirable ;
- l'air n'est pas respirable ou l'atmosphère se dégrade.

3.1.1. L'air est respirable

Le binôme réalise l'engagement à vue muni du masque ARI en attente, la bouteille ouverte.

Le chef et l'équipier ne sont pas amarrés entre eux.

- le temps d'engagement n'est pas limité ;
- les équipes sont enregistrées ;
- les locaux visités sont signalés.



© Matthieu Robert



Le binôme ne se sépare pas et les balises de détresse sont armées. Même en extérieur, l'armement de la balise est obligatoire. Son déclenchement peut, dès lors que le porteur est immobile, faciliter sa recherche, notamment en cas d'explosion.

3.1.2. L'air n'est pas respirable, ou l'atmosphère se dégrade

Si l'air n'est pas respirable, ou en cas de changement de situation au cours de l'engagement (fumées, odeur particulière, etc.), le binôme coiffe son masque.

Il en rend compte au COS ou au contrôleur.

Il continue ou abandonne la reconnaissance en fonction de la décision du contrôleur / COS.

- l'engagement est géré par un contrôleur ;
- une équipe de sécurité est mise en place ;
- les locaux visités sont signalés.



© Matthieu Robert



Même lors d'un engagement à vue, l'enregistrement est systématique.

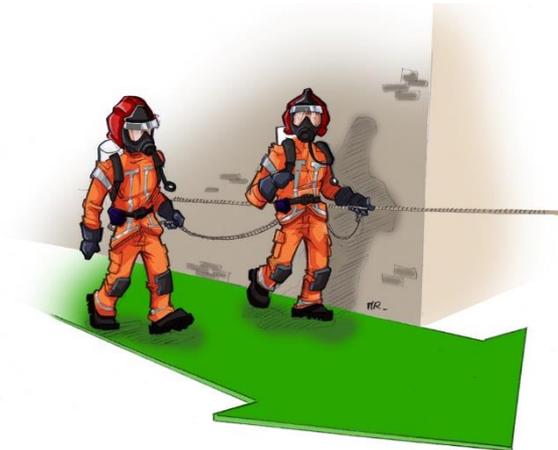
3.2. Les engagements au moyen d'une ligne de vie

L'engagement au moyen d'une ligne de vie est employé pour disposer d'un lien physique et continu avec l'extérieur de la zone d'exclusion vers la zone contrôlée. Les conditions de mise en œuvre sont :

- la visibilité est réduite ou nulle ;
- le cheminement est complexe (élévation, dénivellation, virages, cave, entrepôt, sous-terrain...) ;
- des difficultés de cheminement existent (obstacles...) ;
- dès que la capacité de résistance et d'endurance physique du binôme est susceptible d'être altérée.

L'engagement au moyen d'une ligne de vie se fait selon deux configurations :

- au moyen d'une ligne guide principale, de dérivation ou d'un prolongement de ligne guide ;
- au moyen d'un tuyau lorsque la progression est réalisée avec un moyen hydraulique (recherche de foyer ou de victimes).



© Matthieu Robert



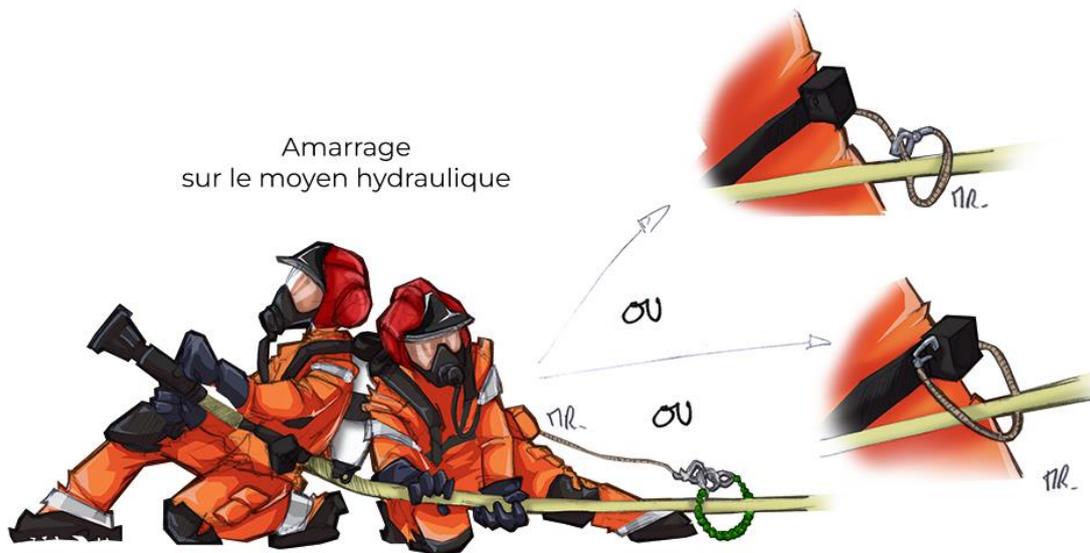
© Matthieu Robert

Pour la progression avec un moyen hydraulique :

- le chef d'équipe et l'équipier se lient entre eux avant la pénétration dans le local à risque ou en cas de perte de visibilité. Le binôme reste en contact permanent avec le tuyau ;
- l'un des porteurs doit s'amarrer en plus au tuyau lors de la progression ;
- la position de progression (debout, accroupi, à genoux ou à quatre pattes) est adaptée à l'environnement (risque thermique et/ou visibilité réduite).



Lorsque le porteur d'ARI s'attache au tuyau avec sa liaison personnelle, il s'assure que cette dernière reste libre et glisse le long du tuyau.

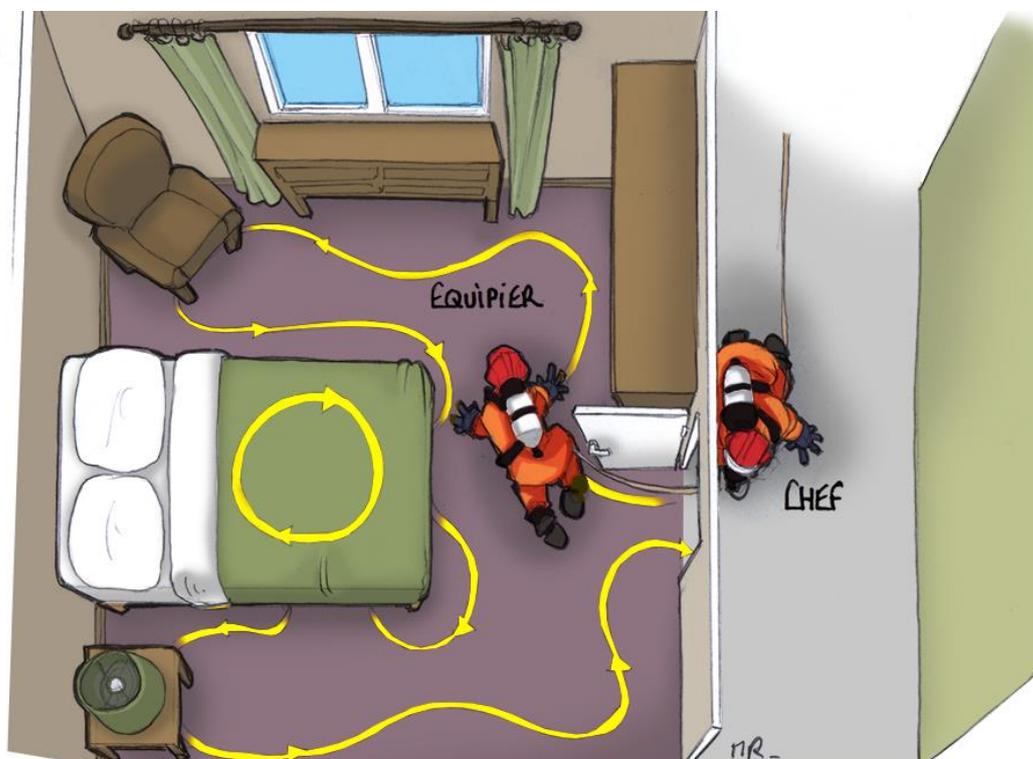


© Matthieu Robert

Pour une plus grande liberté de mouvement lors de l'attaque de foyer, les membres du binôme peuvent s'amarrer individuellement sur le moyen hydraulique, tout en restant obligatoirement à vue l'un de l'autre.

Dans le cas d'une reconnaissance d'un petit espace, la mission est réalisée par un membre du binôme, l'autre reste à l'entrée. Il maintient la communication verbale tout au long de cette phase de séparation physique, en informant sur le déroulement des recherches.

Ils sont reliés entre eux par la liaison personnelle.



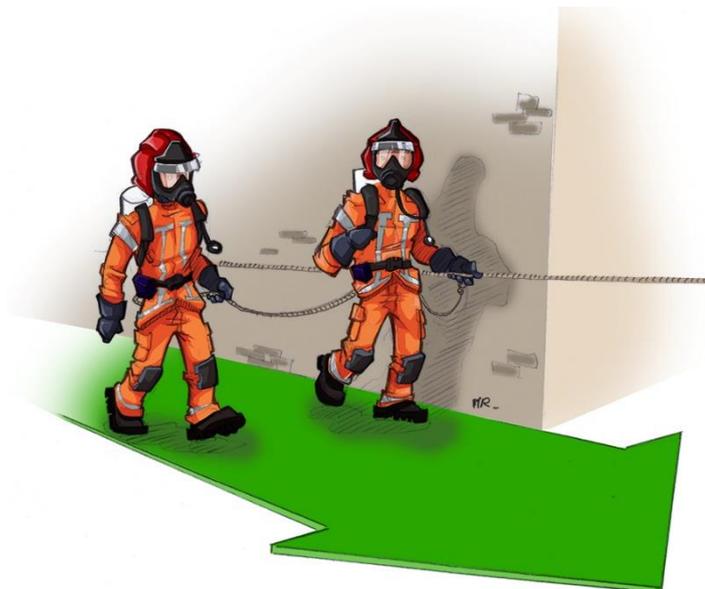
Reconnaissance d'une pièce © Matthieu Robert

Lors des reconnaissances avec un moyen hydraulique, le chef d'équipe conserve le contrôle de sa lance. Elle est placée entre le foyer et la pièce à reconnaître. Dans cette configuration, l'équipier réalise la reconnaissance du local à la place du chef. **Ils sont reliés entre eux par la liaison personnelle.**

3.3. Les engagements sur ligne de vie « méthode latérale »

Cette technique consiste à explorer une zone située en parallèle de la ligne guide.

Son amplitude maximale est la longueur cumulée d'une liaison personnelle entièrement déployée et celle d'une liaison courte.



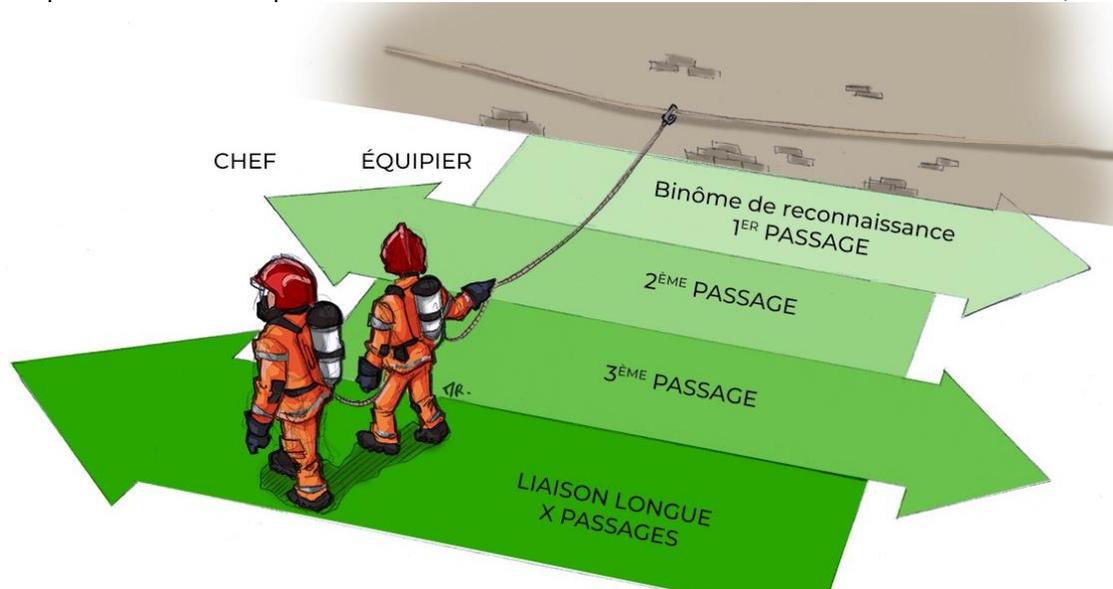
© Matthieu Robert

Les conditions de mise en œuvre sont :

- une visibilité réduite ou nulle ;
- un cheminement difficile.

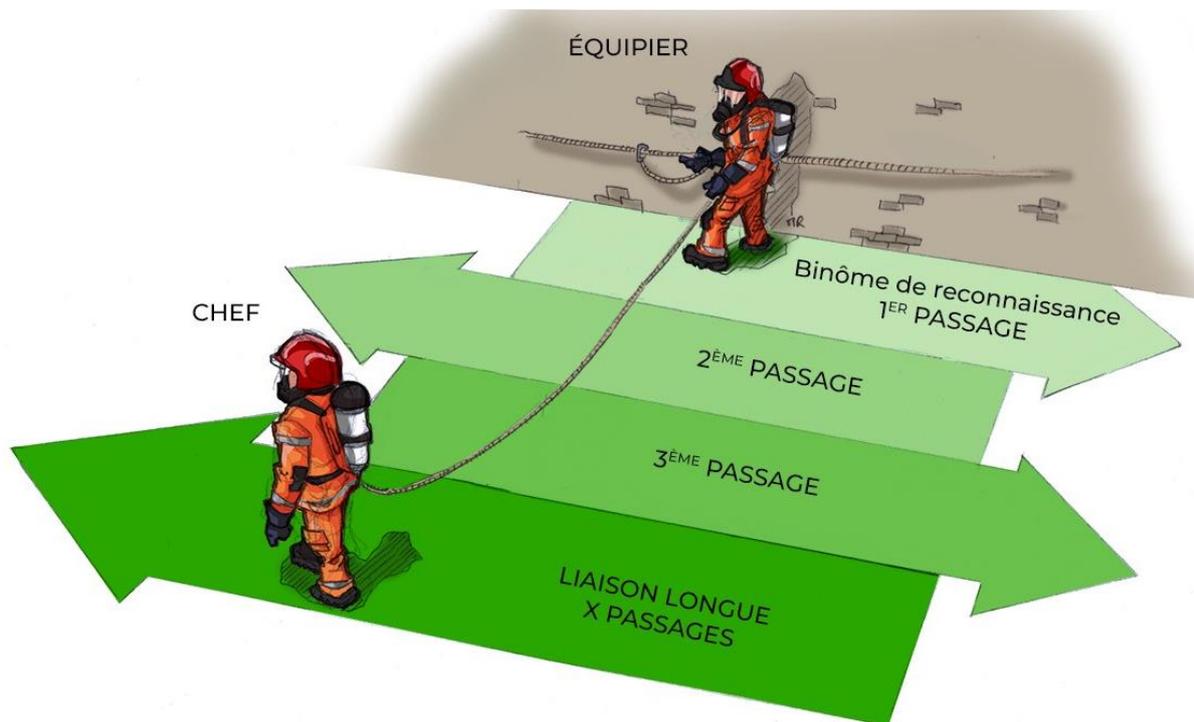
L'engagement sur ligne de vie « méthode latérale » est mise en œuvre :

- **« en mode associé »**, les deux porteurs d'ARI sont reliés via la liaison personnelle courte du chef. Celle de l'équipier est liée à la ligne guide et déployée jusqu'à atteindre les 6 mètres. Cette méthode contraint le binôme à s'éloigner de la ligne guide. Toutefois, elle permet aux deux porteurs d'ARI de rester en contact durant la reconnaissance ;



© Matthieu Robert

- « en mode dissocié », l'équipier est relié par sa liaison courte à la ligne guide. La liaison du chef est reliée à l'équipier et atteint jusqu'à 6 mètres.



© Matthieu Robert

La méthode « en mode dissocié » permet à l'équipier d'être en contact immédiat avec la ligne guide. Le chef dispose par ailleurs d'une amplitude importante mais il est physiquement éloigné de l'équipier.

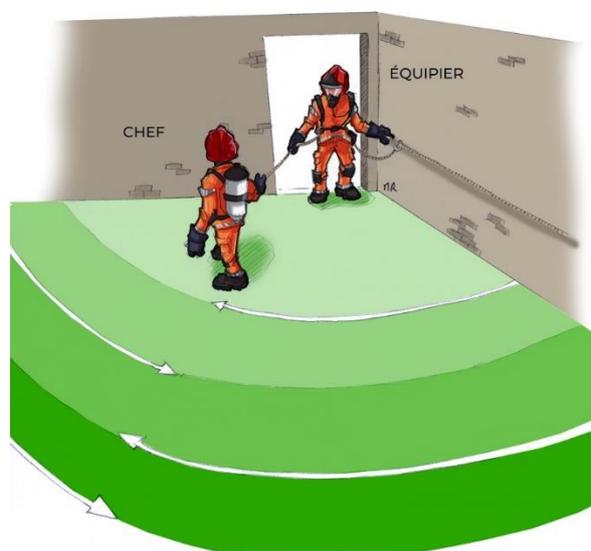


Pour cette technique, quel qu'en soit le mode, les deux liaisons personnelles ne sont pas déployées en version longue en même temps.

3.4. Les engagements sur ligne de vie « méthode circulaire »

Cette technique permet de reconnaître des espaces plus restreints, sous forme de petites pièces (chambre...).

Elle consiste à explorer une zone de façon circulaire, jusqu'à une profondeur correspondant à la longueur cumulée d'une liaison personnelle entièrement déployée et celle d'une liaison courte.

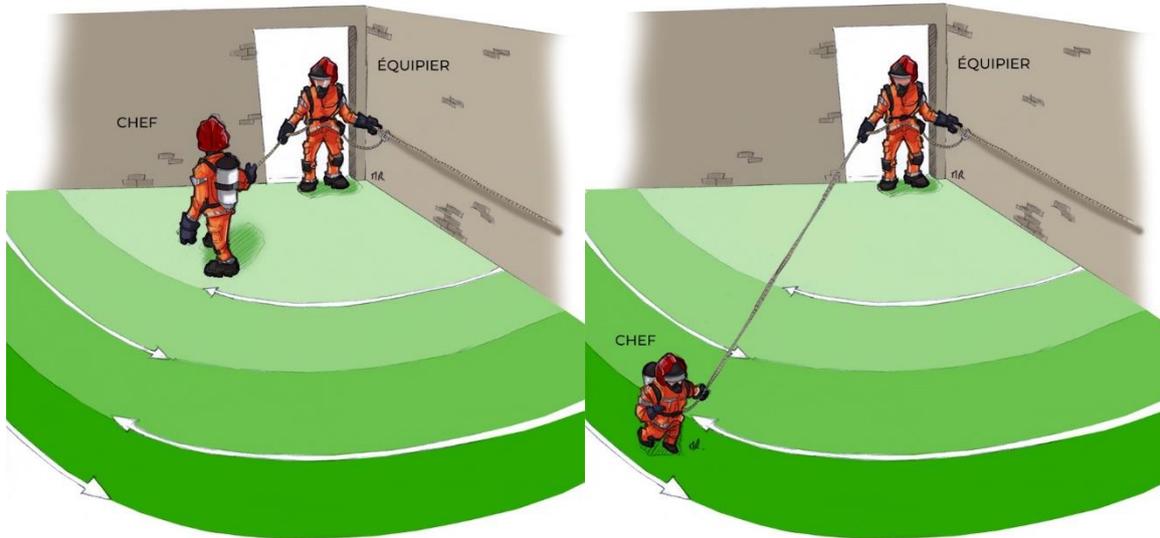


© Matthieu Robert

L'engagement sur ligne de vie « méthode circulaire » peut être utilisé dès lors que le binôme est confronté à :

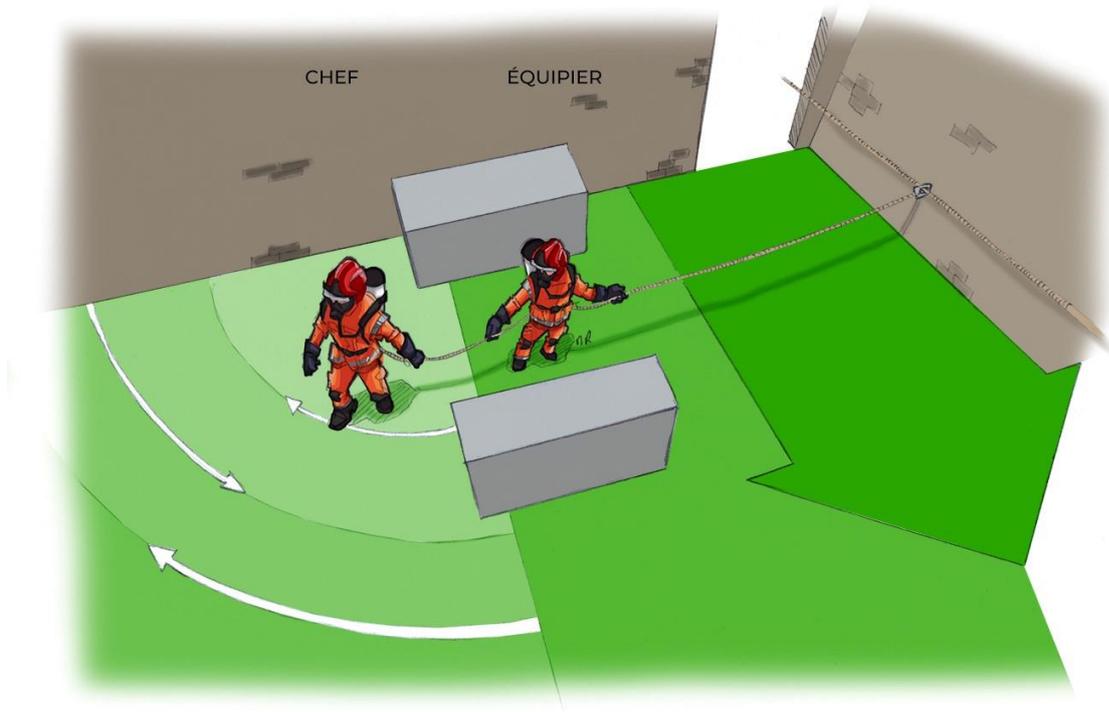
- une visibilité réduite ou nulle ;
- un espace de petites dimensions.

Le chef attaché à l'équipier réalise des déplacements en « va-et-vient » par la répétition des allers et retours à partir de la position de l'équipier. Il s'éloigne au fur et à mesure pour couvrir l'intégralité de l'espace d'une pièce bien délimitée.



© Matthieu Robert

Dans un espace comportant des obstacles (espace difficilement accessible tel qu'un angle mort dans un entrepôt, un parking souterrain...), la méthode circulaire est complétée par la méthode latérale en mode associé.



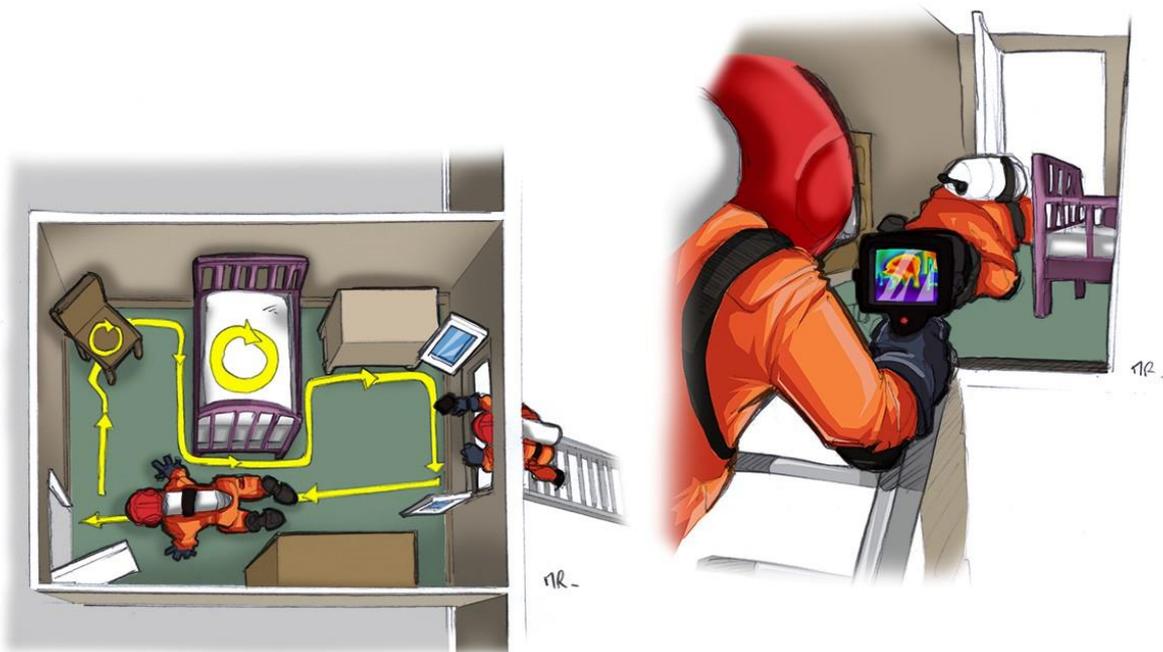
© Matthieu Robert

En cas de présence avérée d'une victime dans une pièce, Les deux liaisons personnelles peuvent être déployées exceptionnellement dans leur intégralité. Cette situation génère une augmentation du risque de zones non explorées (zones d'ombres).

3.5. La méthode AIDES

L'acronyme AIDES signifie « Accéder, Isoler, Désenfumer, Explorer, Sauver (ou Sortir) » :

- **accéder** : au moyen d'une échelle à mains, d'un MEA, d'une échelle télescopique ou de plain-pied. Sonder le sol au moyen d'un outil avant de pénétrer ;
- **isoler** : avant de fermer la porte donnant sur les communications du volume à reconnaître, explorer immédiatement derrière celle-ci puis la fermer. S'isoler est garant de la protection du personnel engagé ;
- **désenfumer** : laisser l'ouvrant ouvert afin de faciliter l'évacuation des fumées ;
- **explorer** : procéder à la reconnaissance du volume en partant du point d'accès (celui par lequel le sapeur-pompier est entré). Elle se termine lorsque l'on revient au point d'accès initial de reconnaissance ;
- **sauver (ou sortir)** : procéder à la sortie de la victime avec la technique opérationnelle adaptée puis sortir du volume.



© Matthieu Robert

Cette technique de reconnaissance consiste en l'exploration pièce par pièce en accédant depuis l'extérieur sans moyen hydraulique dans le volume concerné :

- le sapeur-pompier chargé de l'exploration ressort du bâtiment entre chaque exploration ;
- l'autre sapeur-pompier reste à l'extérieur dans l'encadrement de l'ouvrant pour guider son équipier au moyen de la caméra thermique.

Cette technique expose le sauveteur à un risque raisonnable qui peut devenir majeur si l'isolement du feu par fermeture de la porte du volume donnant sur la circulation intérieure n'est pas réalisé rapidement après pénétration dans le volume.

Elle est réservée à l'exploration de pièces de surfaces modérées comme des chambres à coucher par exemple ne comportant normalement qu'une porte intérieure.



Cette technique est conditionnée par une lecture du feu depuis l'extérieur, au moment où l'ouvrant est ouvert puis tout au long de l'exploration. Le foyer ne doit pas se trouver dans le local concerné.

4. Le retour d'engagement

À l'issue des engagements (reconnaitances – recherches), un compte rendu verbal ou graphique est établi au contrôleur en précisant les points suivants :

- a. les accès actuels et possibles ;
- b. le parcours (longueur, obstacles, particularités) ;
- c. les niveaux concernés ainsi que les pièces impactées ;
- d. les actions réalisées ;
- e. les propositions d'actions à mettre en œuvre ;
- f. l'évolution du sinistre et les conséquences.

Associé à un schéma, ce compte-rendu peut se résumer à :

- « J'ai vu » (a-b-c) ;
- « J'ai fait » (d) ;
- « Je propose » (e) ;
- « Je redoute » (f).

4.1. La récupération physique des personnels

Selon l'état physique des binômes, apprécié par le chef d'agrès ou le contrôleur, la récupération des personnels peut inclure une phase de repos physique préalable à un éventuel réengagement.

La récupération consiste à :

- poser l'ARI ;
- retirer le casque et le masque, et ouvrir la veste textile (retrait de la veste et cagoule si possible²⁰) ;
- s'hydrater et/ou s'alimenter ;
- avoir une faible sollicitation physique (assis ou à genoux).

Après un passage en zone de récupération, le binôme peut être réengagé sur appréciation du chef d'agrès.

© Djamel FERRAND – DGSCGC



La durée de récupération est définie par le chef d'agrès en fonction de la sollicitation des binômes.

²⁰ Cf. GDO relatif à la prévention contre les risques de toxicité liés aux fumées d'incendie.

La phase de récupération doit tenir compte d'éventuelles conditions climatiques difficiles, chaudes ou froides.

4.2. La remise à niveau du matériel²¹ lors des phases d'engagement

Elle consiste à vérifier le bon état de fonctionnement des équipements et comprend :

- le changement des bouteilles ARI ;
- le contrôle visuel et la remise en état des dossards et des masques.

La remise à niveau du matériel est une phase préalable à un éventuel réengagement. Une attention particulière doit être apportée sur le choix et l'organisation du point de reconditionnement (zone propre, abritée si possible²²).

5. Le réengagement

On parle de réengagement dès lors que l'on effectue une nouvelle mission après une phase de récupération. Il est alors conditionné par :

- une autonomie suffisante pour effectuer la mission donnée (aller / travail / retour) ;
- un état physique du binôme satisfaisant qui est validé par le chef d'agrès.

En cas de réengagement, le binôme doit se faire réenregistrer et faire un point de la situation. Il est à noter :

- que la sortie de la zone d'exclusion (zone rouge) n'entraîne pas nécessairement un désengagement (exemple : prise en compte de matériel en zone contrôlée) ;
- qu'il est judicieux de prévoir des relèves afin de limiter les réengagements de binômes.

CHAPITRE 3 - Les techniques de recherche



© Julien Rousset

Au cours de leurs missions, les intervenants peuvent être amenés à réaliser des opérations de recherche de victime(s) ou de localisation d'une source de danger (foyer ou fuite...).

Ces conditions d'intervention imposent aux intervenants de progresser en respectant les méthodes de reconnaissance.

1. Les temps de recherche

On distingue deux temps de recherche :

- **la recherche primaire** s'effectue au plus tôt au cours de l'intervention. Elle vise, dans un premier temps, à rechercher les victimes dans les endroits les plus probables (en fonction de la prise de renseignements ou des éléments issus de la lecture du feu). Dans un second temps, la recherche s'étend au reste du bâtiment ;
- **la recherche secondaire** est effectuée après la maîtrise du sinistre et la suppression des dangers. Il s'agit d'une recherche approfondie pour s'assurer que toutes les victimes ont été retrouvées. Elle se fait, si possible, par des binômes différents de ceux ayant réalisé la recherche primaire.

Lors de missions de recherche de victimes menées simultanément aux missions d'extinction, la recherche de victimes commence à proximité immédiate du foyer pour s'en écarter et atteindre la sortie du bâtiment.

Cette méthode permet la recherche de victimes compte-tenu du niveau de menace du foyer d'incendie et de sa propagation.



La recherche se fait pièce par pièce de façon rigoureuse et systématique.



Les espaces d'attente sécurisés (EAS) sont susceptibles d'être présents dans des établissements recevant du public (ERP). Un EAS constitue une zone à l'abri des fumées, des flammes et du rayonnement thermique.

Toute personne, quel que soit son handicap, doit pouvoir s'y rendre et y attendre son évacuation différée grâce à une aide extérieure.

Les espaces d'attente sécurisés peuvent être aménagés dans tous les espaces accessibles au public ou au personnel, à l'exception des locaux à risques particuliers. Ils peuvent ne pas être exclusivement destinés à cette fonction.

Un EAS est identifié et facilement repérable du public et de l'extérieur par les services de secours au moyen de ce balisage spécifique.



L'évacuation des victimes présentes dans les EAS est mise en œuvre selon les règles suivantes :

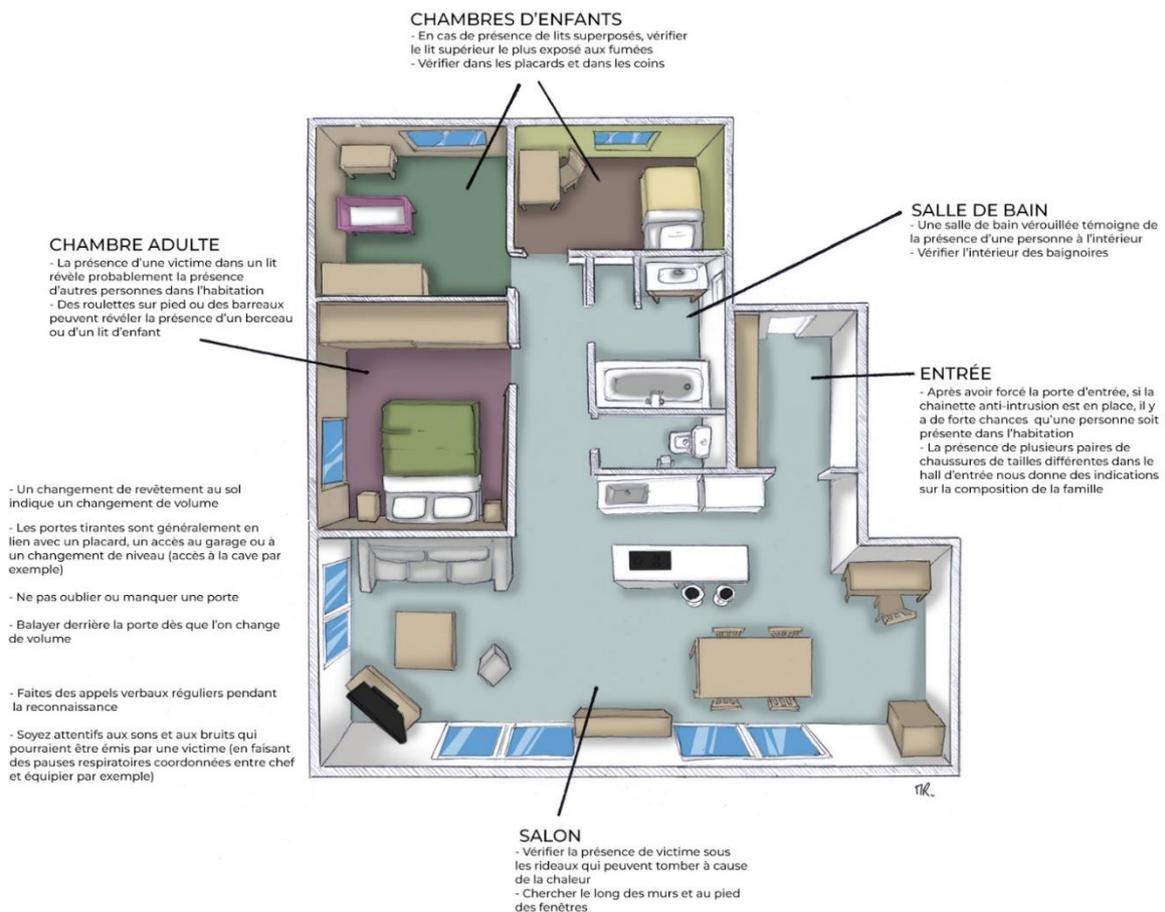
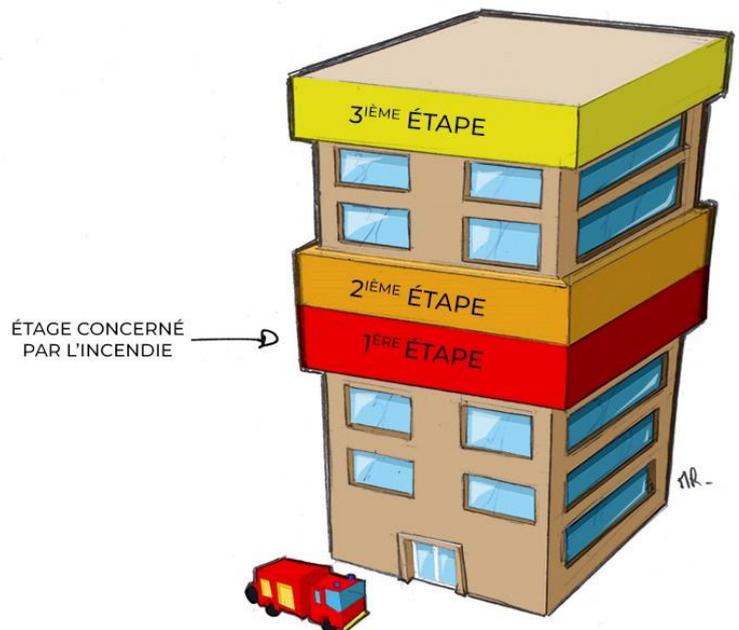
- se renseigner auprès du chef d'établissement de la présence d'EAS ;
- prendre connaissance du positionnement des EAS sur les plans d'établissement ;
- entrer en contact avec les personnes confinées s'il y a présence d'un bouton d'appel ou par les façades ;
- effectuer les reconnaissances des EAS ;
- déterminer l'idée de manœuvre :
 - confinement ;
 - évacuation ;

2. La conduite des recherches

Lors d'opérations en bâtiment avec étages, les recherches s'effectuent généralement dans l'ordre suivant :

- dans un premier temps à l'étage du foyer ;
- dans un deuxième temps l'étage directement au-dessus est reconnu, suivi ensuite du dernier étage du bâtiment. Ces niveaux présentent un danger croissant conditionné par le développement de l'incendie ;
- les étages intermédiaires et inférieurs sont reconnus par la suite.

© Matthieu Robert



© Matthieu Robert d'après Thierry Guilbert

Lors de la progression, en cas de recherche de victimes, le binôme doit :

- écouter s'il y a des appels à l'aide ou d'autres signes de présence de victimes ;

- chercher dans les salles de bain (baignoires, douches), les gardes robes, sous les lits, les meubles, au sous-sol, ainsi qu'à tous les endroits où pourraient se cacher des personnes atteintes d'incapacité ou désorientées ou des enfants.

2.1. Les déplacements

Selon les conditions à l'intérieur du bâtiment (et/ou le niveau de fumée), l'exploration s'effectue debout, accroupi ou à quatre pattes.

Le déplacement à quatre pattes réduit le risque de chute de plain-pied. Cette position doit être privilégiée dès lors que les pièces sont envahies de fumées.

La descente d'un escalier se fait en marche arrière pour limiter les risques de chute.



© Matthieu Robert

Lors de la reconnaissance d'une pièce pour une recherche de victimes, les deux intervenants se déplacent le long des murs en réalisant un parcours circulaire pour revenir au point de départ.



Afin d'assurer une recherche complète, il convient de quitter la pièce par la porte utilisée pour entrer.

2.2. La progression

Les binômes utilisent des matériels facilitant leurs recherches (caméra thermique, outils de forçement...).

Les membres du binôme sont reliés entre eux à l'aide de leurs liaisons personnelles afin de rester indissociables en cas de perte de visibilité.

Les recherches se font systématiquement pièce par pièce en veillant aux signes de présence de victimes (appels à l'aide, bruits...).

Afin de réduire la désorientation et le stress associé, il est essentiel que les binômes gardent un repère dans l'espace reconnu tout au long de leurs recherches.

Ainsi, avant tout engagement, « le sens » de reconnaissance doit être défini au sein du binôme : « main gauche » ou « main droite »²³. Les binômes longent le mur du côté choisi.

²³ Le chef d'agrès est informé, ce qui permettra de localiser le binôme en cas de problème.

2.3. Le marquage

Au cours de l'exploration, les pièces reconnues sont marquées afin de préciser l'avancée des reconnaissances et d'éviter une perte de temps par répétition.

Lors de la réalisation, les portes (d'entrée et d'intérieur) sont fermées après reconnaissance pour que les pièces ne soient pas envahies par les fumées ou impactées par la propagation de l'incendie.

Les règles de marquage doivent être définies et connues de tous. Elles doivent être simples et aisément compréhensibles de toutes les équipes.

On peut retenir à titre d'exemple, celles présentées ci-dessous :

- faire un trait au moment de l'entrée dans le volume (reconnaisances en cours) ;
- puis compléter par un deuxième trait au moment de la sortie pour former une croix (reconnaisances effectuées) ;
- un cercle autour de cette croix peut compléter ce code, signifiant qu'une seconde reconnaissance a été effectuée dans ce local.



© Matthieu Robert

D'autres symboles peuvent être envisagés (porte fermée, etc.), qu'il convient d'uniformiser au sein du service d'incendie et de secours.



Il est à noter que ce marquage est à privilégier en partie basse de la zone d'écriture, de façon à rester visible en cas d'envahissement éventuel des circulations par les fumées.

3. La découverte de victime

En cas de découverte d'une victime, son sauvetage ou sa mise en sécurité doit être réalisés au moyen de la cagoule d'évacuation ou d'un système équivalent dans la mesure du possible.

Dans tous les cas, il convient d'affecter cette mission au sauveteur disposant de la plus grande autonomie, et de :

- prendre contact avec la victime ;
- expliquer à la victime la procédure ;
- équiper la victime de la cagoule ;
- évacuer la victime vers un lieu protégé des effets du sinistre.